



2024/3155

12.12.2024

**DÉCISION (PESC) 2024/3155 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ
du 10 décembre 2024**

prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/2/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/452/PESC du Conseil du 12 août 2010 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) ⁽¹⁾, et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de la décision 2010/452/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 26 mars 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1032 ⁽²⁾ portant nomination de M^{me} Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 14 décembre 2024.
- (3) Le 2 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2988 ⁽³⁾ qui a prorogé le mandat de l'EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2026.
- (4) Le 28 octobre 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M^{me} Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) est prorogé du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 10 décembre 2024.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

⁽¹⁾ JO L 213 du 13.8.2010, p. 43.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2024/1032 du Comité politique et de sécurité du 26 mars 2024 relative à la nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM GEORGIA/1/2024) (JO L, 2024/1032, 2.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1032/oj>).

⁽³⁾ Décision (PESC) 2024/2988 du Conseil du 2 décembre 2024 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (JO L, 2024/2988, 3.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2988/oj>).